
Séance du mardi 02 juillet 2024

Date de la convocation : 25 juin 2024

Administrateurs : 20

L'an deux mille vingt-trois et le neuf octobre, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente du Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Présents : 9

Votants : 10

Présents : Martine AUBRY, Josiane BIGUINET, Philippe BRISSE, Mathilde DECHEPPE, Noëlle JACQUEMET, Dania KLEIN, Marie-Françoise KLEIN, Anne RAMAND, Bernard RENAUDIN

Représentés : Claude THOMAS représenté par Bernard RENAUDIN

Excusés : Evelyne BERTHAUX, Dominique MARECHAL, Nathalie PHILIPPOT, Pascale ZEHR, Guillaume PALIN, Céline COLLIGNON

Absents : Sophie CHARRIOT, Dominique JEANNESSON, Thierry RAMAND, Nathalie MEUNIER

DCA_2024_18 - Objet : Tarification ALSH pole ados

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération N°DCA 05-02-2019/02,

Vu la délibération N°DCA 2022_13 bis en date du 20 septembre 2022,

Mme la Présidente explique que dans le cadre des animations à destination des 12-17 ans sur le centre d'été, il est nécessaire de distinguer les tarifs à la journée, ceux comprenant une nuit et les séjours longs.

La Présidente propose d'adopter les tarifs suivants prenant bien en compte le quotient familial déterminé par la CAF:

Date de transmission de l'acte: 09/07/2024
Date de reception de l'AR: 09/07/2024
055-200027787-DCA_2024_18-DE
A G E D I

	QF	Animation (10h)	Animation (24h 1 journée/1 nuit)	Séjour long (6 nuits)
Codecom	0 à 500	13 €	28 €	168 €
	501 à 750	14 €	34 €	204 €
	751 à 1200	15 €	40 €	240 €
	>1200	17 €	48 €	288 €
Hors Codecom	0 à 750	17 €	48 €	288 €
	>750	19 €	56 €	336 €
-8% à partir du 2 ^{ème} enfant				

Les chèques vacances sont acceptés. Les bons CAF et MSA sont déductibles.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du CIAS décident :

- D'appliquer les tarifs proposés ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Madame Martine AUBRY